



La Poste

Lettre ouverte au président de la cour des comptes

Le 26 mars 2025

L'ensemble des organisations syndicales de La Poste SA contredisent le rapport de la cour des comptes 2024 sur La Poste en mettant en avant plusieurs arguments clés qui soulignent l'importance de considérer La Poste comme un service public essentiel, plutôt que comme une entité purement économique et marchande.

Le 05 décembre 2024 La Cour des comptes a rendu un énième rapport sur La Poste publié le 14 février dernier.

Comme tous les travaux de la juridiction sur La Poste depuis 25 ans, la tonalité de ce référentiel est très négative et fait peu de cas des missions de service public si ce n'est pour en déplorer les coûts ou encore du personnel dont le sort est systématiquement occulté. Nous en voulons pour preuve la non consultation systématique des organisations syndicales de La Poste dans le cadre de la préparation des travaux de la Cour des Comptes, un comble pour une entreprise de service aussi dépendante de sa main d'œuvre.

La trajectoire financière de La Poste :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-trajectoire-financiere-de-la-poste> .

Ce rapport, même s'il dénonce quelques investissements hasardeux, ne remet en aucun cas en cause la stratégie du groupe La Poste et la conforte dans sa trajectoire d'abandon et de casse des métiers historiques qui sont le fondement du groupe. D'ailleurs, il n'a amené aucune remarque du groupe qui avait deux mois pour y apporter ses observations, signe s'il en fallait un, que La Poste y trouve un appui incontestable pour poursuivre sa politique de désengagement des missions de services public qui lui sont confiées.

La commission de surveillance de la Caisse des Dépôts est beaucoup plus sévère dans son appréciation de la gestion du groupe La Poste comme on peut le constater dans son rapport 2023, année où les pertes sur les filiales ont atteint les 700 M€.

<https://www.caissedesdepots.fr/modele-unique/gouvernance>

On peut y lire notamment dans une délibération de juillet 2023 : *"En conclusion, la Commission de surveillance considère que la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le groupe La Poste résulte de dysfonctionnements majeurs des processus de gouvernance sur toute la chaîne de commandement. Cette situation constitue actuellement et pour les années à venir le point d'attention majeur pour l'ensemble de la gouvernance du groupe CDC (direction générale et Commission de surveillance). Pour la Poste, il en va de la réussite de son plan de transformation."*

Une nouvelle fois, cette institution analyse le groupe La Poste sous l'angle des équilibres financiers et de sa rentabilité. Depuis plusieurs dizaines d'années, l'administration postale a été transformée, sans débat véritablement démocratique, en entreprise puis en groupe multinational doté d'actionnaires (La CDC et l'État) sommé d'être à tout prix profitable,

malgré sa raison d'être historique et les attentes des usagers. La Cour des comptes semble vouloir tirer un trait définitif sur les fonctions historiques de la maison-mère. Comme pour les autres services publics subissant le même destin, l'entreprise La Poste et son personnel – au sein du groupe La Poste et sa myriade de filiales – sont placés dans une position schizophrénique. Tout en affirmant que le groupe La Poste *reste un important opérateur de politiques publiques auquel le législateur a confié quatre missions de service public (le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, une contribution à l'aménagement du territoire et l'accessibilité bancaire)*, la Cour des comptes ne déroge pas à la règle et dicte aux pouvoirs publics et aux dirigeants de l'entreprise les orientations économiques et financières nécessaires afin d'assurer la « *pérennité de son modèle* ». Les organisations syndicales ne comprennent pas que cette institution en vienne à dicter une nouvelle fois les modalités d'accomplissement des missions de service public postal, qui relèvent du législateur – le Parlement, le peuple en cas de référendum... – si on veut respecter encore un peu le processus démocratique.

Le service public relève d'un processus historique, entériné par le programme du CNR, par conséquent son évolution doit découler de choix politiques définis « démocratiquement » et non de préconisations d'une institution qui semble fonctionner comme un gardien du temple de l'ordre libéral. On ne peut que s'offusquer de lire : « *S'agissant du service universel postal, la réforme de la nouvelle gamme courrier ne suffira pas à faire face aux résultats durablement dégradés de l'activité courrier. Alors que différents leviers de hausse du chiffre d'affaires et d'économies ont jusqu'ici été mobilisés, il conviendrait de s'interroger désormais sur la fréquence de distribution du courrier — la France étant l'un des derniers pays à conserver une fréquence de distribution 6 jours sur 7* ».

Les organisations syndicales estiment que si les résultats du Courrier sont dégradés, c'est aussi la conséquence d'une stratégie de casse de l'activité conduite depuis de nombreuses années. En effet, la hausse considérable des tarifs, la Nouvelle Gamme Courrier avec la suppression du timbre rouge, l'augmentation des délais d'acheminement, la baisse de la qualité de service ont contribué à détourner davantage les usagers du Courrier. À propos de la distribution 6 jours sur 7, ce n'est pas la première fois que la Cour des comptes revient à la charge.

La même analyse s'applique au réseau des bureaux de poste pour lesquels La Cour des comptes note la poursuite de la baisse de leur fréquentation malgré les 800 000 usagers quotidien. Les organisations syndicales se doivent de rétablir la vérité : cette baisse de fréquentation a été organisée à des fins de gains de productivité et de réduction des coûts de manière parfaitement assumée via l'externalisation (en dehors de tout cadre légal contraire aux principes de subvention des missions de service public fixés par l'Union Européenne), l'implantation d'automates, la relation à distance, la digitalisation et de nouveaux canaux comme internet (le multicanal), et pour finir la mise à mal du réseau des bureaux de poste de plein exercice. Pour autant, malgré ladite baisse de fréquentation, les établissements manquent de moyens humains ! La Cour des comptes préconise également de poursuivre une politique des dividendes qui seront versés au détriment du service public, des usagers et du personnel ! On voit bien le prisme sous lequel la Cour des comptes observe La Poste, celui d'une entreprise pourvoyeuse de dividendes alors qu'il faut l'envisager tel un instrument au service de la population d'un pays (à l'image d'une route qui permet de se déplacer...).

L'ensemble de l'analyse se base sur l'évaluation faite par La Poste elle-même des « coûts » des missions de service public : ce calcul du pesage des 4 missions en scindant chaque activité revient à dire qu'il y aurait un postier dédié pour assurer chaque mission or chaque agent a une multi activité. Pour autant, même si objectivement le coût des missions de



service public ne correspond pas à leur coût réel, l'Etat ne peut être dédouaner de ses responsabilités et de ses obligations. Les 4 missions de service public postal sont essentielles pour maintenir le lien social, elles doivent être compensée dans leur intégralité mais avec un véritable contrôle de l'utilisation de ces compensations.

Pour rappel, si le Groupe La Poste était resté public (comme avant 2010), l'argent dégagé par les deux principales filiales que sont La Banque Postale et Geopost (créés avec les bénéfices de la maison mère) reviendraient pour développer et assurer les missions de service public postal. (proposition de remplacement du souligné)

Pour rappel, le modèle de croissance externe du groupe La Poste largement développé à partir du début des années 2000 avait vocation à trouver des "relais de croissance" pour entretenir le financement des missions de service public. Ce modèle a peu à peu été altéré jusqu'à être nié par la direction de La Poste et sa tutelle pour qui les profits de la croissance externe doivent alimenter cette croissance.

1. Mise en avant du Service Public

Contrairement à la stratégie de casse faite par La direction de La Poste, pour les organisations syndicales, La Poste joue un rôle crucial en tant que service public au sein du territoire français. Réduire ces missions, comme le préconise le rapport, reviendrait à restreindre l'accès des citoyens à des services essentiels.

La Poste garantit une accessibilité universelle à ses services, notamment à travers un réseau de bureaux de poste répartis sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales ou reculées. Cela permet à tous les citoyens, quelle que soit leur situation géographique ou économique, d'accéder aux services postaux, favorisant ainsi l'égalité d'accès.

La Poste soutient l'économie locale en facilitant les échanges de biens et de services. Elle joue un rôle essentiel dans la logistique, en assurant la livraison de colis 6 jours sur 7 pour le e-commerce, par exemple. Cela aide les petites entreprises à atteindre une clientèle plus large et contribue à la vitalité économique de leurs régions.

En plus de ses services de courrier et de colis, La Poste offre une gamme variée de services financiers (comme le compte courant, les prêts, etc.) et d'autres services administratifs. Cela en fait un guichet unique pour de nombreuses démarches quotidiennes, essentielles pour la vie des citoyens.

La Poste joue un rôle clé dans la transmission d'informations, qu'il s'agisse de correspondances personnelles, de documents officiels ou d'informations liées aux droits des citoyens. En assurant des services fiables et sécurisés pour l'envoi de documents sensibles (comme les plis recommandés), La Poste participe à la préservation des droits démocratiques et à l'importance de l'information. D'ailleurs, l'utilisation du courrier comme moyen de communication devrait être mis plus en avant du fait de son aspect plus écologique que le tout numérique. Le transport multimodal permettrait également de réduire l'empreinte carbone de l'entreprise.

Ajoutons aussi qu'entre autres raisons, dont certaines sont peu avouables, de la progression de l'extrême droite dans les suffrages électoraux, la question du sentiment d'abandon et d'éloignement des services publics arrive dans le peloton de tête et La Poste est sur le podium avec la santé et l'éducation nationale.

2. Critique de la Vision Économique

Pourquoi les organisations syndicales critiquent-elles l'approche axée sur la rentabilité que propose le rapport de la Cour des comptes ? La Cour Des Comptes pourrait arguer que cette vision restreinte occulte l'importance des missions de service public, qui peuvent ne pas être rentables immédiatement, mais qui ont un



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr



impact social et territorial à long terme. La quête de profit ne devrait pas se faire au détriment de l'intérêt collectif.

Nous soutenons que les missions de La Poste doivent être évaluées sur leurs contributions sociales et territoriales plutôt que sur leur rentabilité immédiate. Les services postaux ne génèrent pas nécessairement de profit, mais sont cruciaux pour le bien-être des citoyens et pour l'égalité d'accès à l'information et aux services.

Pour les organisations syndicales la rentabilité d'un service ne peut pas être mesurée uniquement par des indicateurs financiers à court terme. Les conséquences d'une réduction des services peuvent entraîner un isolement social et des inégalités entre les territoires. En pérennisant des missions même peu rentables, voire non rentables, La Poste joue un rôle clé dans le maintien de la cohésion sociale et du dynamisme territorial.

Les organisations syndicales plaident pour une vision à long terme qui prenne en compte les retombées d'un service public postal de qualité sur l'économie et la société.

Enfin, la critique des organisations syndicales appelle à un financement soutenu et équitable pour maintenir des missions essentielles, en suggérant que le service public postal devrait être financé par des mécanismes appropriés qui reconnaissent sa valeur sociale, plutôt que d'être contraint par des objectifs de rentabilité.

La Cour des Comptes n'a jamais relevé que des déficits des missions de service public postal sont en partie dus au défaut d'autres acteurs de l'économie. On pense au secteur bancaire qui refuse sans verser de compensation les clientèles défavorisées ou encore au monde de l'édition dont certains acteurs disposent de revenus très confortables en se reposant sur les tarifs préférentiels de La Poste.

3. Emploi et conditions de travail

Les organisations syndicales mettent en avant plusieurs arguments soulignant que la réduction des missions de La Poste pourrait entraîner des licenciements et une détérioration des conditions de travail, avec des conséquences néfastes tant pour les employés que pour la qualité des services fournis au public.

Pour les Postières et Postiers restants, la réduction des missions pourrait se traduire par une surcharge de travail encore accrue. Les agents seraient amenés à gérer un volume de travail à la fois plus important et plus diversifié sans l'ajout de ressources nécessaires, ce qui pourrait conduire à un stress accru, à l'épuisement professionnel et à une insatisfaction au travail. La souffrance au travail s'accroît toujours dans de tels contextes. La question de la perte du sens du travail n'est pas un gadget rhétorique dont nous nous gargariserions ! Il suffit de parler avec tous les personnels de La Poste pour comprendre combien cette perte de sens, mais aussi l'impossibilité de bien travailler et d'agir sur son travail a envahi les esprits, de l'employé au cadre supérieur. Combien de salariés en sont à développer des stratégies de survie ? Combien tiennent le coup uniquement par la prise de psychotropes ? Combien se couchent le soir complètement rincés avec l'impression d'avoir produit du néant, d'avoir été confrontés à des injonctions contradictoires, d'avoir dû faire face à des conflits éthiques, d'avoir été humiliés, d'avoir peiné « pour rien », etc. ? Combien se retrouvent en arrêt de travail ou démissionnent ? Les rapports sociaux annuels doivent être lus également à travers ce prisme. La perte de savoir-faire et d'expérience parmi les postiers ne ferait que s'accroître.

Les organisations syndicales soulignent également que la précarisation des emplois et la sous-traitance déjà énormément présentes au sein du groupe ne pourraient que s'aggraver. L'appropriation publique et démocratique des activités postales et de télécommunications devrait faire partie des orientations à prendre

L'appropriation publique et démocratique des activités postales et de télécommunication doit permettre l'accès à toute la population sur l'ensemble du territoire à tous les produits,



services, contenus, et moyens de communication, y compris les plus modernes à un prix abordable pour tous et au moindre coût pour l'utilisateur, respectant la péréquation tarifaire avec une véritable qualité de service rendu.

Cette appropriation publique et démocratique porte sur 4 exigences :

- la démocratisation dans les entreprises de notre secteur avec des instances de régulation pour que salariés, usagers et élus décident des choix et orientations pour une véritable réponse aux besoins permettant de s'affranchir des marchés financiers.
- Des droits nouveaux d'interventions, d'informations, de contestation, de propositions des salariés et de leurs organisations syndicales, comme le droit de veto suspensif, pour intervenir dans la stratégie et la gestion des entreprises postales et de télécommunications afin d'y imposer de nouveaux critères d'efficacité économique, sociale et environnementale (politique industrielle, emploi...).
- Des droits et garanties pour les salariés sur la base d'une égalité de traitement dès lors, où ils font un même travail ainsi qu'une sécurisation professionnelle tout au long de la vie professionnelle.
- Un aménagement équilibré et cohérent du territoire prenant en compte l'ensemble des besoins sociaux, sociétaux et environnementaux.

En résumé, les organisations syndicales s'opposent fermement à l'analyse de la Cour des comptes en faisant valoir l'importance de La Poste en tant que pilier du service public. La communication doit donc cesser d'être considérée comme une marchandise.

CGT-FAPT

Angélique SAMARAN

Membre du bureau fédéral



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D

Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

